

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

2103
DECRET N° 85/871 du 4/07/85
/MTERFPPS-DGFP-DGCE
Accordant une bonification de 2°
échelons à Monsieur TATY Jean Louis,
Administrateur de 2° échelon des
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Administratifs et
Financiers SAF (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B. Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F. Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

Vu le décret n° 62/426/FP du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers SAF ;

Vu le décret n° 84/416/MTPS-DGFP-DFP du 30.4.84 portant
promotion au titre de l'année 78 de Monsieur TATY Jean Louis,
Administrateur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF
(Administration Générale) ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n°
84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu la lettre sans numéro du 24.5.84 du Département de
l'Idéologie et de l'Economie transmettant le dossier de l'intéres-
sé ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 195/MTERFPPS.DGTFP.DST autorisant Monsieur TATY Jean-Louis Administrateur des SAF de 4° échelon à suivre un stage de Formation en Philosophie en URSS ;

• D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur TATY Jean Louis, Administrateur de 2° échelon, indice 890 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale), en service à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat Option : Philosophie, délivré par la Commission Supérieure des Diplômes près le Conseil des Ministres de l'URSS, qui bénéficie d'une bonification de 4° échelons, est nommé Administrateur de 6° échelon, indice 1300 Acc = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 19.2.80 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier, Ministre,

Brazzaville, 4 JUILLET 1985

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


- Bernard COMBO MATSIONA. -


- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC.
DGFP/DGPCE.
D.G.B.
D.C.F.
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC.

1
3
3
2
3
1
2

